

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 28 (1982)
Heft: 1

Rubrik: Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PARIS

Pourparlers économiques franco-suisse à Paris « excellent climat »

Après trois jours, les pourparlers économiques franco-suisse ont pris fin à Paris. Selon l'ambassadeur Sommaruga, chef de la délégation suisse, qu'accompagnait M. Lusser de l'Office fédéral des relations économiques extérieures, le climat de cette rencontre était « excellent ». L'ensemble des relations bilatérales a été passé en revue avec les hauts fonctionnaires des ministères des relations extérieures, de l'industrie, de la santé et du budget. Au cours de ces conversations, il a notamment été tenu compte des accords liant la Suisse et les communautés européennes (libre-échange de 1972).

La France a exprimé des regrets au sujet de la décision du Conseil fédéral concernant les gaz d'échappement des voitures. Elle estime que l'application des mesures prévues pourrait rendre plus difficile l'écoulement des automobiles françaises sur le marché suisse. Du côté suisse, on a fait part de la déception causée par la décision française fermant l'aéroport d'Orly-ouest au trafic avec la Suisse et engendrant la suppression des installations de Swissair dans cet aéroport. La plus grande partie des discussions était consacrée au protocole bilatéral de mars 1978 concernant les conditions d'activité des filiales pharmaceutiques suisses en France. L'application de ce texte n'est que partiellement satisfaisante du fait des prix artificiellement bas imposés aux médicaments en France. Le niveau de ces prix est inférieur de plus de quarante pour cent à la moyenne de la communauté européenne. Actuellement, les autorités françaises mettent en place une nouvelle politique du médicament. Une prochaine réunion du groupe bilatéral d'experts pharmaceutiques aura probablement lieu en février pour réexaminer l'ensemble du problème.

Du côté français la volonté de maintenir un système commercial de marché a été réaffirmée ainsi que le prix que Paris attache au développement des échanges avec la Suisse, son plus important fournisseur de devises commerciales. La France souhaite également poursuivre la coopération dans le domaine financier, secteur dans lequel les prêts et crédits suisses à la France en 1981 ont atteint d'ores et déjà un record avec plus de deux milliards de francs suisses pendant les dix premiers mois de l'année.

Des questions en rapport direct avec les nationalisations n'ont pas été abordées. Une première série de pourparlers a eu lieu à ce sujet il y a trois semaines avec le ministre Jean Zwahlen du Département fédéral des relations extérieures.

L'ambassadeur Sommaruga a été reçu par M. Jobert, ministre du commerce extérieur

auquel il lui a transmis une invitation de M. Honegger, chef du Département fédéral de l'économie publique. Ce sera dans la première moitié de 1982 que M. Jobert donnera suite à cette invitation à Berne. A.T.S.

Pro-Helvetia Création d'un centre culturel à Paris

Pro-Helvetia créera dans le courant de l'année 1982 un centre culturel suisse à Paris. « Il s'agit essentiellement d'une permanence d'organisation pour les manifestations « Espaces » qui s'y poursuivront » a expliqué à la presse M. Otto Ceresa, vice-directeur de Pro-Helvetia qui était accompagné de Mme Irène Lambelet, du service d'action culturelle de Pro-Helvetia. Mme Lambelet a précisé pour sa part que ce centre culturel entendait proposer avant tout un « dialogue culturel » partant de l'idée que la culture est une matière vivante et non un produit et que le principe de la « vitrine » lui est donc contraire.

L'idée d'un centre culturel suisse à Paris a surgi à la suite des manifestations annuelles que la Fondation suisse de la culture Pro-Helvetia organise dans la capitale française depuis 1975, sous le titre « Espaces ». Ces « Espaces » de rencontres et de confrontations, qui ont lieu au début de chaque année, visent à créer un lien d'échange entre artistes et créateurs suisses et français sur des thèmes proposés. Pourquoi ne pas prolonger durant toute l'année ces échanges qui rencontrent un vif succès ? C'est ainsi que le projet d'un centre est né. Les locaux, qui ont été trouvés à la rue des Francs-Bourgeois, près du centre Georges Pompidou dans le quartier du Marais, permettront d'installer une permanence et d'organiser en outre des manifestations de plus grande envergure, tels que des mimes, des concerts et des spectacles. L'animation du centre a été confiée à Mme Maryvonne Joris, qui a été administratrice du Théâtre Populaire Romand et à M. Michel Simonot, professeur à l'Université de Rouen, spécialiste des questions culturelles.

Offrir une meilleure vitrine suisse à Paris et permettre une meilleure collaboration entre artistes suisses et français, tels sont les deux objectifs du futur centre culturel. « Nous tentons une expérience sur trois ans, souligne M. Ceresa. Nous entendons procéder pas à pas avec beaucoup de prudence et avec des moyens dérisoires. Si l'expérience réussit, tant mieux, sinon, nous arrêterons ». Pour réaliser ce projet, Pro-Helvetia a doublé le budget consacré aux « Espaces » qui est d'environ 200 000 francs suisses. Des « Espaces » existent actuellement au Havre et à Milan. Pro-Helvetia envisage d'en créer en Autriche et en Allemagne.

A.T.S.

Accord cinématographique franco-suisse séance de la Commission mixte

L'accord cinématographique de 1977, conclu entre la France et la Suisse, fonctionne bien. Destiné à promouvoir la coproduction et la distribution de films entre les deux pays, cet arrangement a permis des échanges satisfaisants, mais que l'on devra encore développer à l'avenir. C'est ce qu'a constaté la Commission mixte franco-suisse, qui s'est réunie à Paris.

On continuera de favoriser la coproduction de films, « façon souple et réciproque ». Jusqu'à présent, il y a eu 4 coproductions en 1979, 1 en 1980 et 3 en 1981. En ce qui concerne la répartition des tâches, les producteurs et les techniciens du film sont satisfaits. En revanche, il y a eu certaine disparité en faveur de la France du côté des acteurs. Cette situation s'explique toutefois par l'éventail nettement plus large de l'offre française. Du côté réalisateurs, c'est l'inverse. La Commission a constaté que les réalisateurs suisses avaient la meilleure part dans les coproductions. Le bon travail fait par les cinéastes helvétiques y est probablement pour quelque chose. Néanmoins, on peut incriminer du côté français, un manque d'information sur les possibilités qu'offre l'accord.

La Commission est d'avis qu'il faudra mieux renseigner le monde du cinéma français sur cette question. Elle envisage des efforts de promotion communs et les organismes qui, en Suisse et en France, sont chargés de cette mission devront se tenir informés de leurs actions afin de développer leurs perspectives de collaboration.

Il a aussi été question des nouvelles techniques de diffusion audiovisuelle. Une convergence de vues a permis aux commissaires de définir les mesures propres à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine. Le problème de la protection des ayants-droits a en particulier fait l'objet d'un examen approfondi.

La délégation suisse était présidée par M. Frédéric Dubois, directeur de l'Office fédéral des Affaires culturelles, tandis que M. Pierre Viot, directeur général du Centre National de la cinématographie française, menait les débats du côté français. Les milieux du cinéma des deux pays — producteurs, réalisateurs, techniciens et distributeurs — étaient représentés. Au sein de la délégation suisse, le cinéaste Alain Tanner s'exprimait au nom des réalisateurs.

A.T.S.

Transfert à Roissy Swissair regrette

« Swissair a pris acte avec regret de la décision irrévocable des autorités françaises de transférer ses services d'Orly-Ouest à Roissy-Charles de Gaulle dès le premier avril 1982 », déclare la Compagnie nationale dans un communiqué.

Swissair estime que cette mesure va à l'encontre des intérêts de la majorité des usagers de la ligne aérienne entre Genève et Paris.

Cette décision surprend Swissair qui constate que « la raison invoquée pour la justifier, à savoir la suppression des services douaniers à Orly, est fallacieuse en ce qui concerne Genève. En effet, en vertu de la convention de 1967 et pour faire suite aux demandes répétées des autorités françaises, la Suisse a tout récemment investi quelque douze millions de francs pour aménager le secteur France de l'aéroport de Genève où sont effectués les contrôles douaniers français ».

La compagnie aérienne, obligée certes de « se plier à cette décision unilatérale qu'elle déplore, tient à manifester fermement son désaccord ».

Dans son communiqué, Swissair remercie toutes les instances officielles, françaises et suisses, ainsi que les entreprises privées qui ont résolument appuyé ses démarches en faveur du statu quo à Orly et conclut en déclarant que « malgré ce transfert inopportun, elle s'efforcera de maintenir la haute qualité traditionnelle de ses services en offrant à Roissy les mêmes prestations qu'à Orly avec sa propre organisation au sol ».

A.T.S.

Nouvelle distinction pour Swissair

Le revue « Plaisirs gastronomie magazine » décerne tous les ans un trophée à la meilleure compagnie d'aviation. Après Singapour Airlines, Philippine Airlines et Varig, c'est au tour de Swissair de recevoir ce trophée, qui a été remis à Genève, à l'Auberge de la Vendée, à M. André Clemmer, directeur pour la Suisse, par le directeur de la revue, M. René Gessler (Colombier).

La compagnie Swissair offre quotidiennement 20 000 repas sur ses lignes et son service, qui s'inspire de la tradition hôtelière suisse, a grandement contribué à son renom dans le monde. Il nécessite une vaste infrastructure dont le bâtiment du service hôtelier de Genève est un exemple. Inauguré en 1959, grâce à la coopération des autorités cantonales, cette construction abrite 260 personnes et produit 8000 repas par jour. Presque toutes les compagnies étrangères se ravitaillent auprès de Swissair.

A.T.S.

Un prix pour Swissair

Décerné pour la deuxième fois par l'Association suisse des journalistes de l'aéronautique (ASJA), le prix des « Ailes de cristal » a été attribué cette année à Swissair. L'an passé, le choix des journalistes spécialisés s'était porté sur Armand Dufaux, pionnier de l'aviation en Suisse. Cette année, l'ASJA a tenu à honorer, à l'occasion de son jubilé, une entreprise qui a beaucoup fait pour le renom des ailes suisses dans le monde entier.

Ce prix, symbolisé par un objet d'art dû au sculpteur chaux-de-fonnier Martin Hirschy, a été remis à Genève à M. Armin Baltensweiler, président de la direction de Swissair — et qui vient d'être élu président de l'IATA pour une année — par M. Jean-Bernard Desfayes, président de l'ASJA, qui a été réélu, le vice-président étant M. Philippe Roy.

A.T.S.

Swissair concurrence les agences de voyages

« Swissair pratique une politique qui tend à concurrencer directement les agences de voyages, donc ses propres agents », estime la Fédération suisse des agences de voyages dans son rapport annuel ; ainsi, Swissair ne veut pas restreindre l'activité de ses propres bureaux de voyages aériens. Au contraire, elle a l'intention d'ouvrir de nouveaux bureaux de voyages à St-Gall, Zurich et Bâle. Face à ces reproches, Swissair a renoncé à prendre position. La société a déclaré que les différents griefs et problèmes seraient discutés dans le cadre des réunions-habituelles entre la compagnie aérienne et la Fédération.

La Fédération suisse des agences de voyages comprend que Swissair doit lutter pour acquérir des parts du marché dans la situation problématique que connaît actuellement le trafic de ligne international. Cependant, elle doute qu'à long terme Swissair soit sur le bon chemin en menant cette lutte aux dépens des agences de voyages. Le comité de la Fédération s'inquiète plus particulièrement de l'initiative prise par Swissair d'installer des terminaux PARS (système de réservation électronique) dans un nombre croissant d'importantes maisons commerciales et industrielles de Suisse.

A.T.S.

Le Caquelon

Restaurant de spécialités
suisse

fondues — raclettes

43, grande rue 78240 Chambourcy

Tél. 965-28-41

Ouvert tous les soirs.

Fermé le dimanche et le lundi.

Au centre du village près de
l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN
LAYE par la RN 13, direction
Mantes.

Paris

Centenaire de l'écrivain Guy de Pourtalès

Après la Suisse — Genève et Berne — Paris rend hommage à Guy de Pourtalès et c'est justice puisque l'écrivain romand retourna, au moment de la guerre 14-18, aux sources de ses ancêtres cévenols. La Sorbonne, où il s'inscrivit jadis comme étudiant, lui ouvrit ses portes sous forme de colloque où parlèrent entre autres deux de nos compatriotes, Mme F. Fornerod, de l'université de Lausanne, qui s'attacha à montrer les variantes entre la vérité et la fiction dans les romans ; et M. R. Kopp, professeur à celle de Bâle, qui dégagait avec beaucoup de subtilité le fil conducteur à travers une œuvre aussi diverse et situa l'écrivain à sa juste place de grand Européen.

Le soir, en la salle de l'ancien Conservatoire, l'orchestre des élèves du Conservatoire National de Musique de Paris placé sous la direction de Serge Baudo exécuta des extraits des musiciens romantiques que l'auteur avait étudiés dans ses monographies : Wagner, Liszt, Berlioz. L'ambassadeur et Mme F. de Ziegler, et une brillante assistance parmi laquelle figuraient les deux filles et la bru de l'écrivain et de nombreux parents proches et lointains ne ménagèrent pas leurs applaudissements aux jeunes musiciens qui donnèrent par leur qualité et leur enthousiasme un souffle nouveau à des textes bien connus et allèrent jusqu'à bisser la célèbre et tumultueuse Marche de Rácóczy. E. L.

† Werner Hartmann

La section de Paris de la S.P.S.A.S. est en deuil de son doyen d'âge, le peintre lucernois Werner Hartmann, représentant marquant de l'école de la « Réalité poétique ».

Deux grandes expositions ont encore jalonné sa carrière en 1981 : en mars au centre culturel de Seesdamm et en octobre à la galerie Bürki à Ostermundigen.

Le Messenger Suisse a publié récemment une étude sur son art et son activité créatrice, lors de la publication du bel ouvrage qui venait de lui être consacré.